



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet :** Vote du budget primitif 2024 – Budget Eau Assainissement M49  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°9 - 2024/04/04  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3<sup>e</sup> adjointe, ARNAUD Emilie  
 Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, BOUCHET Joël, GIMENO Michel

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :**

M. FIGAROL Gérard a donné pouvoir à M. ALZIEU Marc.

**ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M. MITTENAERE Johnny

**Secrétaire de séance :**

Madame RADURIAU Linda a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le budget est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité. Il permet au Maire d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Madame le Maire fait lecture des budgets :

Budget Prévisionnel 2024 - Budget eau & assainissement			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	26 350,00 €	002 - Excédent reporté	48 219,53 €
014 - Redevances	6 000,00 €	042 - Amortissement	11 146,81 €
023 - Virement à la section d'investissement	17 094,39 €	70 - Vente et service	17 000,00 €
042 - Dotation amortissement	23 316,50 €	74 - Dotations	490,55 €
615 - Entretien	2 000,00 €	78 - Reprise sur provision	204,00 €
65 - Créances non perçues	2 300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>77 060,89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 060,89 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Amortissement	11 146,81 €	001 - Excédent d'investissement N-1	27 511,03 €
21 - Immobilisations corporelles	19 978,56 €	021 - Virement de la section d'exploitation	17 094,39 €
23 - Travaux en cours	45 000,00 €	040 - Amortissement	23 316,50 €
		10222 - FCTVA	8 203,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 125,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 125,37 €</b>

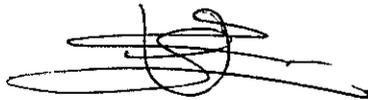
Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se reporter à la vue d'ensemble du budget pour constater que les dépenses et les recettes sont en équilibre :

- En EXPLOITATION pour un montant total de la section de 77 060.89 €
- Et en INVESTISSEMENT pour un montant total de la section de 76 125.37 €

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré,  
L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :